Sécurité Bâtimentaire

CSP BOURG EN BRESSE

Une terrasse de bar en plein milieu des véhicules de « Police » autorisée par Monsieur le Maire !

INADMISSIBLE !

Alliance saisit Madame la Préfète et cet élu !

ALLIANCE POLICE NATIONALE — Bureau Régional Auvergne Rhône Alpes

Monsieur THOLLY Pierre
Secrétaire Régional Auvergne Rhône Alpes
Alliance Police Nationale

Lyon le 07e Juin 2021

A

Jean François DEBAT
Maire de Bourg en Bresse

OBJET : Sécurisation du Commissariat de Police de Bourg en Bresse

Lors de notre dernier passage au Commissariat de Bourg en Bresse. Nous avons été alertés par de nombreux policiers au sujet de l'extension de terrasse que vous avez récemment accordé au tenancier du débit de boisson "la buvette".

Cet établissement jouxtant l'hôtel de Police. Cette extension de 7 tables venant s'ajouter à celle des 15 déjà existante (soit 88 personnes potentielles) pose un réel problème de sécurité engageant forcément votre responsabilité. (Voir photos annexées).

En effet, lorsque nos collègues sont appelés à sortir sur une intervention urgente en période de forte affluence, il n'est pas à exclure que l'on ait à déplorer un accident entre un véhicule de police et un client voire un employé. Nous avons déjà éviter de justesse le drame avec un enfant ayant échappé à la surveillance de ses parent qui consommaient à cette terrasse.

Autre volet, non moins important que vous n'êtes pas censé ignorer le risque attentat qui reste toujours prégnant et la menace toujours existante.

Le plan **Vigipirate** est porté au niveau « Risque attentat » sur l'ensemble du territoire national depuis le 5 mars 2021. Ce niveau met l'accent sur :

- la sécurité des espaces de commerce, les activités relancées et les lieux réouverts au public à terme ;

- la sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;

-**la sécurité des bâtiments publics** (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités).

Le dernier point nous semble en contradiction totale avec la dérogation accordée à *« la buvette »*. Il est également légitime de s'interroger sur l'absence totale de la moindre cloison séparative entre la terrasse initiale et l'entrée principale du Commissariat.

De même suite, Je vous informe que nous allons saisir Me la préfète sur cette problématique.

Espérant que vous saurez prendre la mesure de notre demande motivée par le souci permanent d'assurer une sécurité optimum pour l'ensemble de vos administrés.

Le Secrétaire Régional

ALLIANCE POLICE NATIONALE
coordonnées : Bureau Régional Alliance PN 45 avenue Marc Sangnier
69100 Villeurbanne
mail : raa.alliancepn@gmail.com

AU PLUS PROCHE DES COLLEGUES !

ALLIANCE POLICENATIONALE

RENOUVEAU-DÉTERMINATION-EXIGENCE

Le Bureau Départemental 01

Le 08 juin 2021